

# Contrat de location

## *Salle du restaurant et cuisine*

Entre l'Association Cerebral Vaud et

Société : .....

Nom : .....(\*responsable de la location)

Prénom : .....

No de portable : .....

Adresse e-mail : .....

Adresse postale : .....

.....

**Objet du contrat** : Auberge des Balances, Rte de Berne 8, 1081 Montpreveyres

La salle du restaurant

La salle du restaurant avec la cuisine équipée

La salle du restaurant est équipée pour 50 personnes avec tables, chaises et vaisselle.

Nombre de personnes : .....

La location débute le ..... à ..... h.

Et se termine le..... à ..... h.

But de la location : .....

privée       publique (nécessite un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques et demande d'autorisation de manifestation : [www.vd.ch/fr/prestations-en-ligne/manifestations/](http://www.vd.ch/fr/prestations-en-ligne/manifestations/) )

## Tarifs de location

	Tarif membres ACV et habitants Montpreveyres	Tarif non-membres	Nettoyage
Salle de restaurant avec bar (apéro, thé)	80.- / jour	100.- / jour	50.-
Salle de restaurant avec cuisine équipée (fabrication repas)	100.- / jour	150.- / jour	50.-

## Règlement

- Le locataire est tenu :
  - de prendre toutes les mesures adéquates en matière de sécurité et de respect des nuisances,
  - de respecter les consignes de sécurité et le règlement du bâtiment pour la mise à disposition des locaux et des équipements,
- Le locataire recevra une clé qu'il restituera sitôt la location échu. En cas de perte, une indemnité de Fr. 100.- sera perçue pour couvrir les frais de remplacement des cylindres.
- Le montant de la location couvre les frais d'électricité, de chauffage et d'eau, pour autant qu'il s'agisse d'un usage courant.
- Les locaux doivent être rendus dans l'état où ils ont été remis : rangés, les sols balayés, les poubelles vidées et la cuisine rangée et nettoyée. Le nettoyage final est facturé selon tarifs.
- En cas de sinistre ou d'incapacité de location pour des raisons externes à la volonté de l'Association Cerebral Vaud, l'annulation ne donne pas droit à des indemnités.
- L'Association Cerebral Vaud n'est pas responsable de l'irrégularité des services d'eau, d'éclairage, etc. et décline toute responsabilité pour défaut de jouissance ne provenant pas de sa faute.
- Tous dommages aux locaux, matériel ou à l'équipement loués, sont à la charge du locataire.

Le locataire :

Association Cerebral Vaud

Lieu et date :

Janine Rod  
Vice-Présidente

Delphine Volluz  
Secrétaire générale